
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{er} MARS 2023

L'an deux mil vingt trois à dix huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de VENTRON se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Etaient présents: Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme VALENTIN Nadia, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kevin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Charly, Mme LAPREVOTE Sylviane, Mme GÉHIN Sylvie, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick, M. BRYLKA Cédric.

Pouvoirs: M. Pascal JEANDEL pouvoir à Mme VANSON Brigitte

A été nommée secrétaire de séance: Sylvie GEHIN assistée de Mme SCUDERIN Gisèle Secrétaire.

La séance est ouverte à 18h30

Madame le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, la création d'un poste d'adjoint administratif afin d'accueillir une secrétaire de mairie. L'ensemble du conseil municipal étant d'accord, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Le Procès-Verbal du 7 février 2023, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté.

- Elections deuxième adjoint

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la démission de Mme VALENTIN Nadia, deuxième adjoint déléguée à l'eau et l'assainissement, il y a obligation de la remplacer sous quinze jours.

Mme le Maire propose que Mr Christian CUNY, actuellement délégué aux finances et très impliqué dans ses missions, soit nommé deuxième adjoint. Mr Christian CUNY accepte cette fonction. Aucun autre candidat ne se présentant, Mme le Maire propose de passer au vote.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne. Il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Mr Christian CUNY est élu deuxième adjoint à 13 voix pour et 1 vote blanc.

Compte tenu des dossiers en cours, et pour une parfaite organisation Mme le Maire souhaite nommer un conseiller municipal délégué : aux travaux, suivi de l'eau assainissement, voirie, commission d'appel d'offres et propose M. Patrick BROLIS, déjà impliqué dans différentes commissions travaux. Mr Patrick BROLIS accepte cette mission. Aucun autre candidat ne se présentant, Mme le Maire propose de passer au vote à main levée. Proposition acceptée par tous.

M. Patrick BROLIS est nommé conseiller délégué à 13 voix pour et 1 abstention (M. BROLIS).

- Régularisation baux communaux

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au recensement des parcelles à soumettre en forêt réalisé par l'ONF, il est apparu que plusieurs parcelles seraient exploitées sans qu'un bail ait été signé avec la Mairie. Mme le Maire présente un power point afin d'illustrer ses irrégularités et informe qu'une commission s'est réunie en vue de régulariser les baux communaux. Les exploitants agricoles seront conviés à une réunion le lundi 13 mars à 18 h afin de recueillir leur explication et de trouver un accord amiable pour régulariser leur situation.

Le conseil municipal a exprimé sa volonté d'avoir recours à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) si un terrain d'entente s'avérait impossible.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'avoir recours à la SAFER si besoin était.

- Demande de subvention parcours de santé connecté

Mme Amélie ABEL présente au conseil municipal un power point afin d'illustrer le projet qui sera réalisé conjointement avec les enfants de l'Ecole de Ventron.

L'idée est qu'une fois garés au parking du pré Philibert, touristes et locaux puissent découvrir et utiliser ce parcours de santé découverte du patrimoine et de l'environnement.

Une subvention du Département pour le projet « je plante une haie pour mon école » a été obtenue par l'Ecole, qui apportera à l'Ecole de Ventron des arbres et arbustes fruitiers et qui sera le point de départ de l'aménagement du parcours de santé.

Le budget consacré à ce projet s'élève à un montant prévisionnel de 31 644.18 € HT, subventionnable à hauteur de 22 156.01 € HT. Une subvention de 80 % sera demandée, soit un montant de 17 724.80 € HT. La part incombant à la commune s'élève à 13 919.38 € HT, travaux en régie compris.

Le conseil municipal attire l'attention sur le fait qu'un tel aménagement nécessite un entretien régulier et qu'il faut le prévoir aux budgets communaux.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la volonté de la Commune de mettre à disposition de l'Union Sportive de Ventron et de l'Ecole, un parcours de santé connecté communal en adéquation avec le sport ou l'activité proposée. En cas de non occupation des créneaux horaires mis à disposition, le Parcours sera accessible au public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention d'un montant de 17 724.80 € HT à l'ANS (Agence Nationale du Sport) pour le parcours de santé connecté.

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial suite au départ de Mme Nelly POIROT

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite au départ de la secrétaire de mairie, son poste de cadre C et grade d'adjoint administratif principal 1ère classe est fermé. Il convient donc de créer un emploi permanent à temps plein de cadre C au grade d'adjoint administratif territorial pour la fonction de secrétaire de mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 13 voix et 1 abstention (Mme Sylvie GEHIN), décide de créer un emploi permanent de cadre C au grade d'adjoint administratif territorial à compter du 1er mars 2023.

- Questions diverses

Mme le Maire informe le conseil municipal que les travaux forestiers prévisionnels proposés par l'ONF s'élèvent à 146 850 € HT ; rappelle aux membres du conseil municipal la réunion de ce Samedi matin afin d'aborder les travaux pour les 3 années à venir.

La séance est levée à 19h45

A Ventron, le 1^{er} mars 2023
Le Maire,
B. VANSON

